



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le
ID : 038-213803364-20250915-CM_2025_48-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-48

OBJET : TRAVAUX – CHEMINEMENT PIETON ECOLE – VALIDATION DU PROJET

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy		X		GATET F.	BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

La commune de Reventin-Vaugris mène une politique de développement des mobilités douces depuis de nombreuses années.

À ce titre, elle souhaite s'engager dans la réhabilitation du chemin qui longe l'école jusqu'au terrain multisports afin de le rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

Nature des travaux :

- Remise à niveau entre le trottoir et le chemin au niveau du croisement chemin des Cimes/rue Mouret.
- Remise en forme du cheminement avec élargissement de la voie, mise en place de bordure et revêtement en stabilisé liée le long de l'école, du terrain multisports et jusqu'à l'entrée du portail périscolaire

Après avoir reçu plusieurs offres, la commune a validé le devis de l'entreprise BUFFIN TP pour la somme de 23 245 € HT. Les travaux ont été réalisés pendant l'été.

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50% par Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre du PDM (Plan de Mobilité), il convient donc de prendre une délibération autorisant Mme la Maire à solliciter ce financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

VALIDE le projet de cheminement piéton pour la somme de 23 245€ HT

AUTORISE Mme la Maire à solliciter le financement de Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre du plan de mobilité et tout autre dispositif de subvention

AUTORISE Mme la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 16 Septembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON